

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2873

présenté par

Mme Hignet, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 8 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES vise le renforcement de l'enseignement public agricole par une priorisation du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.

Le groupe Écologiste – NUPES défend la garantie pour toutes et tous, partout sur le territoire, de l'accès à une formation publique gratuite de qualité permettant d'atteindre les objectifs fixés par le présent projet de loi.

Il n'y aura pas de renouvellement des générations sans formation, pas plus que de transition de l'agriculture sans un enseignement agricole public de qualité. Pourtant, la situation de l'enseignement technique et professionnel agricole est dans une situation critique.

Considérant que le modèle agricole est à bout de souffle et qu'il doit se régénérer, seul un enseignement public fort et soutenu permettra de construire le nouveau modèle agricole souhaité et souhaitable.

Ainsi, il est proposé de renforcer l'enseignement public agricole en lui octroyant le bénéfice de l'augmentation du nombre d'élèves accueilli-es dans une section ou de l'ouverture de nouvelles sections de formation professionnelle initiale.

Les auteurs de l'amendement tiennent à rappeler que le soutien à l'enseignement agricole public ne saurait être exempt d'un effort financier considérable de la part de l'État, sans quoi il ne pourra relever les défis de l'installation et de la transmission, de la souveraineté alimentaire et de la transition écologique qui s'imposent.

Les difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés ces établissements mettent à mal ces objectifs. Ainsi, le rapport d'information du Sénat « Enseignement agricole, l'urgence d'une transition agro-politique » recommande de financer cet enseignement à la hauteur de l'atout qu'il représente pour la formation et les territoires.

Cet amendement est inspiré d'une proposition du groupe Écologiste – NUPES en commission."